

ATTENTION : *Préalables d'admission en Santé, assistance et soins infirmiers pour les étudiants de l'étranger ou ayant étudié à l'étranger.*

- ❖ Le candidat détenant une **évaluation comparative des études** émise par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ayant l'inscription :

« Études secondaires complétées en formation générale-Classe de 5^e réussie (Diplôme d'études secondaires) » **mentionnant** : Langue d'enseignement : Français; est admissible au programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers.

Lorsque l'évaluation comparative du MIDI **n'indique pas** le français comme langue d'enseignement, le candidat doit compléter les unités de la 5^e secondaire de la langue d'enseignement.

- ❖ Le candidat qui dépose une demande avec des **documents scolaires de son pays d'origine**, doit se retrouver dans l'une des situations suivantes pour être admissible au programme Santé, assistance et soins infirmiers. Soit :

→ Avoir complété des études secondaires dispensées entièrement en français.

OU

→ Avoir complété des études supérieures au niveau secondaire, peu importe la langue d'enseignement.